

udi 26 Janvier 1871.

LORRAINE

LORRAINE.

méritent par la justice des siècles. En attendant, les mesures prises pour réprimer de pareils actes de sauvagerie et de cruauté ne sont qu'équitables et méritées.

S. M. le roi Guillaume a répondu à l'Adresse de félicitations de la municipalité de Berlin, à l'occasion du nouvel an, par la lettre suivante :

« C'est bien loin de la patrie allemande, sous les murs de la capitale ennemie, d'où un aveugle orgueil a lancé sous un futile prétexte le brandon de la guerre sur nos paisibles foyers, que j'ai reçu les vœux que les représentants de ma capitale m'ont présentés à l'occasion du renouvellement de l'année.

3. Je remercie chaleureusement les messieurs

Le conseil municipal de Berlin pour le moment et témoignage de leur fidélité et de leur affection éprouvées, et qui, dans ces circonstances graves, m'ont fait une impression particulièrement satisfaisante. Pour la seconde fois, depuis un demi-siècle, les simples allemands se sont rangés avec un dévouement tout particulier de la bannière de l'Allemagne, résolus à repousser à tout étranger et à couronner leur défense par la victoire. Les yeux levés avec reconnaissance vers Celui qui décide du sort des batailles, je puis repasser avec bonheur, à la fin de l'année qui expire, et constater avec une fierté patriotique le dévouement si large qui s'est manifesté, l'attachement à la capitale, bien au delà des frontières de la patrie mais mon cœur paternel n'en déplore pas moins profondément les pertes douloureuses que cette

Le chancelier fédéral, comte de Bismarck, a adressé la dépêche suivante à M. le ministre de Suisse à Paris :

« Versailles, 17 janvier 1871.

« Monsieur le ministre :

« J'ai eu l'honneur de recevoir, le 13 de ce mois, une lettre signée de vous et de M. le ministre américain, ainsi que de plusieurs diploma-

« Je n'ai donc été accablé à Paris... — dans laquelle on me demande s'appuyant sur le droit des gens m'est faite d'être en fait au-dessus des autorités militaires pour que des mesures de MM. les signataires permettent aux nationaux de MM. les signataires de mettre eux-mêmes et ce qu'ils possèdent en sûreté pendant la période du siège de Paris qui vient de commencer. J'aurais dû pouvoir me persuader que la réclamation que MM. les signataires m'ont fait faire était un essai sérieux fondée sur le droit international. Le fait extraordinaire est, quoique dans l'histoire moderne, qu'un acte si transforme sans aucune force la capitale d'un grand pays et ses alentours,

—

Et vingt fois dilaté et répoussé au large,
La vague se ravale et revient à la charge !

Un éclair plus considérable que les précédents,
ou plutôt une série d'éclairs non interrompus

n'ont fait voir mon phare plus distinctement que
 je n'aurais pu le faire en plein jour. La tempête,
 par conséquent, creuse comme un immense fossé au-
 tour de la base, que la blancheur de l'écume me
 permet de distinguer comme si j'en étais très-
 rapproché :
 Vaillant soldat de pierre, oh ! comme il est blessé !
 Quel devoir le retient à ce poste vaillant !
 Écoute! chaque jour dans la mer qui murmure,
 "Passe à piece tonneur sa gigantesque armure ?
 N'importe, il le sait bien, et l'air sont contre lui."
 Les importuns ! Il fut hier et qu'il est aujourd'hui !
 Un vétéran des mers qu'il est maintenant l'adversité !
 Ah ! voilà si longtemps qu'il est en telle terrible
 Il rejette ceux-là qui veulent l'enlahir,
 Qu'il devrait se laisser, se courber, obéir !
 Mais il n'en est rien. Le vent et la foudre re-
 doublent les contraintes l'obscurité ; lorsque, par
 intervalles, les éclaircies viennent ou augmentent
 de plus en plus, mon phare et son feu, seuls,
 restent dans la même position et le même état :
 Dis-moi, l'interpe, stupide, aux blessures profondes
 Ne vaudrait-il pas mieux t'abandonner aux ondes ?

Le rendre, et, descendant dans la gouffre et l'oubli, le laisser tranquille sous le fait accompli ?

A quoi bon l'oublier comme le feu antérieur ?

A peine avais-je fini ces paroles que le fanal tournant me débrotait ses feux, comme si tout un instant, il avait faibli devant mon appel ; mais bientôt ils reparurent, comme pour protester et ne répondre :

— La mer est un tyran : je porte une lumière !

Quatre heures.

Avec les premières ténues du jour, la tempête est calmée. Les vagues sont moins furieuses, et je vais essayer de reprendre mon sommeil interrompu.

H. V.

(En suite prochainement.)

Quatre heures.

— J'étais avais-je fini ces paroles, que le fanal ruant me débrouillait ses feux, comme si, pour un tant, il avait failli devant mon appel; mais tout à la fois se reparessent, comme pour protester et répondre :

— La mer est un tyran : je porte une lumière !

Quatre heures.

Avec les premières teintes du jour, la tempête se calma. Les vagues sont moins furieuses, et j'essayai de reprendre mon sémaphore interrompu.

H. V.

(La suite prochainement.)

A close-up photograph of the fore-edge of a book. The binding material, likely dark brown leather, is visible at the bottom. The edges of the pages are visible above the binding, showing some discoloration and wear. The top edge of the book is a light, off-white color.

A vertical view of the fore-edge of a book. The left side shows the binding structure, including the spine and the edges of the pages. The right side features a decorative floral pattern, likely a book cover or endpaper, with dark, stylized flowers on a lighter background. The overall image is oriented vertically, with the text of the page being viewed from the side.

LA CAMPAGNE SUR LA LOIRE.
Le *Moniteur prussien* publie la correspondance

MONITEUR OFFICIEL

DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE LORRAINE
Et du Préfet de la Meurthe,
PUBLIÉ PAR ORDRE DU COMMISSAIRE CIVIL DE LA LORRAINE.

Partie officielle.

NOUVELLES MILITAIRES OFFICIELLES.

Nancy, le 29 janvier 1871.

D'après un télégramme de Sa Majesté

l'Empereur, daté de Versailles d'aujourd'hui, à Sa Majesté l'Impératrice, Berlin, 28.

armistice de trois semaines et la capitulation

de Paris ont été signés hier au soir.

Les troupes de ligne et les gardes mo-

biles sont prisonnières de guerre et inter-

disées dans Paris; la garde nationale séden-

taire est chargée du maintien de l'ordre

dans la ville; tous les forts sont occupés

par les troupes allemandes; Paris reste

ceinturé et sera ravitaillé une fois que toutes

les armes auront été délivrées.

Une Constituante sera convoquée à

Bordeaux dans les quinze jours.

Les armées allemandes resteront dans

les territoires français occupés.

Le Gouverneur général,

VON BONIN.

Versailles, 26 janvier.

L'armée de Bourbaki, retirée dans la direc-

tion de Besançon, sur la rive gauche du Doubs,

poursuivait par plusieurs corps de l'armée du Sud.

La perte de l'ennemi, dans son offensive malheu-

reuse contre le général de Werder, est évaluée

à au moins 10,000 hommes. La détresse des blessés

et des malades français, laissés en arrière sans

secours ni soins, est extrême.

Les autres corps de l'armée du Sud, com-

mandés par le général de Manteuffel, ont coupé à

l'armée de Bourbaki ses communications en ar-

rière, par l'occupation de Saint-Vit, de Quingey

et du point de jonction des chemins de fer à Mou-

champs. — DERNY PARIS, rien de nouveau.

Versailles, 27 janvier.

Le général Kettler mande que, le 25, il s'est

avançant en combattant dans la direction de Dijon

et fait prisonniers 5 officiers et 130 soldats.

Le porte-drapeau du 2^e bataillon, régiment

n° 61, dans un combat de nuit, au milieu des

bois, a été tué; le drapeau a disparu.

Dans le pays entre Châtillon et Monteraud, des

détachements ennemis se sont montrés.

Devant Paris, par suite de pourparlers, le feu

est suspendu des deux côtés, depuis minuit.

Versailles, 30 janvier.

L'occupation de Saint-Denis et de tous les forts

de Paris a eu lieu sans accident le 29 de ce mois.

DE PODELSKI.

PUBLICATION.

Par ordre supérieur, le soussigné,

Considérant que, dans ces derniers jours,

quelques personnes, prises à Dijon et conduites

comme otages à Epinal, ont quitté cette ville

après avoir donné leur parole d'honneur de ne

point s'évader;

Et attendu qu'un grand nombre d'officiers

français, prisonniers de guerre, et de citoyens

français, prisonniers ou otages, ont manqué à

leur parole d'honneur;

Porte à la connaissance du public que les

ordres sont donnés pour que, désormais, la

parole d'honneur d'aucun Français ne soit ac-

ceptée.

Le Commissaire civil de la Lorraine,

Marquis de VILLEBIS.

PRÉFECTURE DE LA MEURTHE. — CIRCULAIRE.

Nancy, le 29 janvier 1871.

Monsieur le maire,

Chaque jour, des réclamations me sont adre-

sées, soit par une commune, soit par une autre,

au sujet des impositions et réquisitions que le

Gouvernement allemand est obligé de lever sur

les pays qui sont occupés maintenant par ses

troupes. Les réclamations s'adressent mal; et je

ne puis en aucune façon intervenir dans ces

affaires-là. C'est bien plutôt au Gouvernement

de la défense nationale que les populations de-

voient s'en prendre, car c'est par son fait que

les armées allemandes sont encore sur le terri-

toire français, à mesure qu'il s'obstine à refuser

de faire la paix.

Je vous prie de prendre note, monsieur le

maire, de ce qui précède, afin de vous éviter

des démarches ultérieures à ce sujet, démar-

ches qui seraient parfaitement inutiles.

En même temps, je tiens à attirer votre at-

tention sur un autre point. Toute la partie saine

de la population française est lasse de la guerre

dans des circonstances aussi fâcheuses que celle

que la France traverse actuellement. Il me sem-

ble que l'heure est venue où l'opinion publique

doit se faire jour par tous les moyens possibles,

pour protester contre un système de gouverne-

ment qui place le pays sous une tyrannie mo-

dern et qui n'a aucun exemple dans l'histoire mo-

dern de la France et de l'Europe, et qui chaque

jour travaille à envoyer sous le feu des canons et

des fusils de troupes exercées, toute la jeunesse

française, pour laquelle, vu son inexpérience

dans le métier des armes, les champs de ba-

taille se transforment en véritables boucheries.

Je vous prie de bien examiner, monsieur le

maire, s'il n'est point de votre devoir et de celui

du conseil municipal de votre commune, chargés

de vous élever, par la confiance de vos conci-

toyens, de gérer les affaires communales et de

sauvegarder leurs intérêts, s'il n'est pas de votre

devoir, dis-je, de vous réunir pour proclamer à

haute voix qu'il est urgent de mettre fin aux

menées tyranniques et arbitraires de quelques

ambitieux qui, sous le prétexte d'institu-

tions républicaines à conserver, et qu'ils pro-

clament à tort être seules capables de sauver la

France de ses désastres, travaillent à ruiner le

pays de fond en comble pour de longues années,

et détruisent le pays de libertés qui existaient

encore.

Une vote spontané et général qui viendrait

se joindre à la convocation d'une assemblée con-

stituante à laquelle va incomber la tâche de tran-

cher la question de guerre ou de paix, vous

protegerait par des communes qui sont loin en-

core de souffrir et de la ruine qu'éprouvent les

provinces françaises théâtre de la guerre, ne

manquerait pas d'éclairer l'opinion publique et

de produire une très-heureuse influence sur les

décisions qui pourront être prises par la Cons-

tituante.

Je vous prie d'adresser ces conclusions à Sa

Majesté l'Empereur, à Sa Majesté l'Impératrice

et au Gouvernement allemand, afin qu'ils soient

portés à la connaissance du public et qu'ils

soient l'objet d'une discussion sérieuse.

Le Commissaire civil de la Lorraine,

Marquis de VILLEBIS.

PRÉFECTURE DE LA MEURTHE. — CIRCULAIRE.

Nancy, le 29 janvier 1871.

Monsieur le maire,

Chaque jour, des réclamations me sont adre-

sées, soit par une commune, soit par une autre,

au sujet des impositions et réquisitions que le

Gouvernement allemand est obligé de lever sur

les pays qui sont occupés maintenant par ses

troupes. Les réclamations s'adressent mal; et je

ne puis en aucune façon intervenir dans ces

affaires-là. C'est bien plutôt au Gouvernement

de la défense nationale que les populations de-

voient s'en prendre, car c'est par son fait que

les armées allemandes sont encore sur le terri-

toire français, à mesure qu'il s'obstine à refuser

de faire la paix.

Je vous prie de prendre note, monsieur le

maire, de ce qui précède, afin de vous éviter

des démarches ultérieures à ce sujet, démar-

ches qui seraient parfaitement inutiles.

En même temps, je tiens à attirer votre at-

tention sur un autre point. Toute la partie saine

de la population française est lasse de la guerre

dans des circonstances aussi fâcheuses que celle

que la France traverse actuellement. Il me sem-

ble que l'heure est venue où l'opinion publique

doit se faire jour par tous les moyens possibles,

pour protester contre un système de gouverne-

ment qui place le pays sous une tyrannie mo-

dern et qui n'a aucun exemple dans l'histoire mo-

dern de la France et de l'Europe, et qui chaque

jour travaille à envoyer sous le feu des canons et

des fusils de troupes exercées, toute la jeunesse

française, pour laquelle, vu son inexpérience

dans le métier des armes, les champs de ba-

taille se transforment en véritables boucheries.

Je vous prie de bien examiner, monsieur le

maire, s'il n'est point de votre devoir et de celui

du conseil municipal de votre commune, chargés

de vous élever, par la confiance de vos conci-

toyens, de gérer les affaires communales et de

sauvegarder leurs intérêts, s'il n'est pas de votre

devoir, dis-je, de vous réunir pour proclamer à

haute voix qu'il est urgent de mettre fin aux

menées tyranniques et arbitraires de quelques

ambitieux qui, sous le prétexte d'institu-

tions républicaines à conserver, et qu'ils pro-

clament à tort être seules capables de sauver la

France de ses désastres, travaillent à ruiner le

pays de fond en comble pour de longues années,

et détruisent le pays de libertés qui existaient

encore.

Une vote spontané et général qui viendrait

se joindre à la convocation d'une assemblée con-

stituante à laquelle va incomber la tâche de tran-

cher la question de guerre ou de paix, vous

protegerait par des communes qui sont loin en-

core de souffrir et de la ruine qu'éprouvent les

provinces françaises théâtre de la guerre, ne

manquerait pas d'éclairer l'opinion publique et

de produire une très-heureuse influence sur les

décisions qui pourront être prises par la Cons-

tituante.

Je vous prie d'adresser ces conclusions à Sa

Majesté l'Empereur, à Sa Majesté l'Impératrice

et au Gouvernement allemand, afin qu'ils soient

portés à la connaissance du public et qu'ils

soient l'objet d'une discussion sérieuse.

Le Commissaire civil de la Lorraine,

Marquis de VILLEBIS.

PRÉFECTURE DE LA MEURTHE. — CIRCULAIRE.

Nancy, le 29 janvier 1871.

Monsieur le maire,

Chaque jour, des réclamations me sont adre-

sées, soit par une commune, soit par une autre,

au sujet des impositions et réquisitions que le

Gouvernement allemand est obligé de lever sur

les pays qui sont occupés maintenant par ses

troupes. Les réclamations s'adressent mal; et je

ne puis en aucune façon intervenir dans ces

affaires-là. C'est bien plutôt au Gouvernement

de la défense nationale que les populations de-

voient s'en prendre, car c'est par son fait que

les armées allemandes sont encore sur le terri-

toire français, à mesure qu'il s'obstine à refuser

de faire la paix.

Je vous prie de prendre note, monsieur le

maire, de ce qui précède, afin de vous éviter

des démarches ultérieures à ce sujet, démar-

ches qui seraient parfaitement inutiles.

En même temps, je tiens à attirer votre at-

tention sur un autre point. Toute la partie saine

de la population française est lasse de la guerre

dans des circonstances aussi fâcheuses que celle

que la France traverse actuellement. Il me sem-

ble que l'heure est venue où l'opinion publique

doit se faire jour par tous les moyens possibles,

pour protester contre un système de gouverne-

ment qui place le pays sous une tyrannie mo-

dern et qui n'a aucun exemple dans l'histoire mo-

dern de la France et de l'Europe, et qui chaque

jour travaille à envoyer sous le feu des canons et

des fusils de troupes exercées, toute la jeunesse

française, pour laquelle, vu son inexpérience

dans le métier des armes, les champs de ba-

taille se transforment en véritables boucheries.

Je vous prie de bien examiner, monsieur le

maire, s'il n'est point de votre devoir et de celui

du conseil municipal de votre commune, chargés

de vous élever, par la confiance de vos conci-

MONITEUR OFFICIEL

DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE LORRAINE

Et du Préfet de la Meurthe,

PUBLIÉ PAR ORDRE DU COMMISSAIRE CIVIL DE LA LORRAINE.

Partie officielle.

CONVENTION.

Entre M. le comte de Bismarck, chancelier de la Confédération germanique, stipulant au nom de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, roi de Prusse, et M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères du Gouvernement de la Défense nationale, munis de pouvoirs réguliers, ont été arrêtées les conventions suivantes :

ARTICLE 1^{er}.

Un armistice général sur toute la ligne des opérations militaires en cours d'exécution entre les armées allemandes et les armées françaises commencera pour Paris aujourd'hui même, pour les départements dans un délai de trois jours. La durée de l'armistice sera de vingt jours, à dater d'aujourd'hui, de manière que, sauf le cas où elle sera renouvelée, l'armistice se terminera partout le 19 février à midi.

Les armées belligères conserveront leurs positions respectives, qui seront séparées par une ligne de démarcation. Cette ligne partira de Pont-à-Evêque, sur les côtes du département du Calvados, se dirigera sur Lignières, dans le nord-est du département de la Mayenne, en passant entre Brételle et Fromental, en touchant au département de la Mayenne à Lignières; elle suivra la limite qui sépare ce département de celui de l'Orne et de la Sarthe jusqu'à un nord de Moraines et sera continuée de manière à laisser à l'occupation allemande les départements de la Sarthe, de l'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, du Loiret, de l'Yonne, jusqu'au point où, à l'est de Quarré-les-Tombes, se touchent les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne. A partir de ce point, le tracé de la ligne sera réservé à une entente qui aura lieu aussitôt que les parties contractantes seront renseignées sur la situation actuelle des opérations militaires en exécution dans les départements de la Côte-d'Or, du Doubs et du Jura. Dans tous les cas, elle traversera le territoire composé de ces trois départements, en douze heures. Les officiers ont raconté que la misère est grande à Paris. D'après leur avis, Paris pourrait tenir à peine encore six semaines, ce qui veut dire qu'avec un ajournement de la capitulation à un délai si éloigné, la moitié de la ville serait affamée. D'après le récit de ces Parisiens, la misère, parmi les pauvres gens des quartiers populaires, serait, dès aujourd'hui, épouvantable. La circonstance que les deux officiers voulaient se rendre à Rouen fait supposer qu'à Paris on ne connaissait pas encore l'occupation de cette ville par les troupes allemandes.

Hollande.

La Gazette du Rhin et de la Ruhr annonce qu'un ballon de Paris avec trois voyageurs est tombé, il y a quelques jours, au village de Horst, près de Mestrich, sur le territoire hollandais. Les trois voyageurs, deux officiers de l'armée de Paris et un artilleur, se sont rendus immédiatement à Mestrich, d'où les deux premiers sont partis avec leurs dépêches pour Rouen et le dernier pour Bordeaux. Le ballon avait quitté Paris le 18 janvier à trois heures du matin; en route, plusieurs soldats allemands avaient tiré dessus, mais ils étaient échappés heureusement et est arrivé à Mestrich à trois heures de l'après-midi, après un voyage de douze heures. Les officiers ont raconté que la misère est grande à Paris. D'après leur avis, Paris pourrait tenir à peine encore six semaines, ce qui veut dire qu'avec un ajournement de la capitulation à un délai si éloigné, la moitié de la ville serait affamée. D'après le récit de ces Parisiens, la misère, parmi les pauvres gens des quartiers populaires, serait, dès aujourd'hui, épouvantable. La circonstance que les deux officiers voulaient se rendre à Rouen fait supposer qu'à Paris on ne connaissait pas encore l'occupation de cette ville par les troupes allemandes.

Angleterre.

Suivant le Natal Friend, on annonce de nouveau la mort de M. Livingstone, et, cette fois-ci, la nouvelle vient de Potchestrom. M. E. Parcy, arrivé récemment de cette ville à Natal, rapporte que le gouverneur portugais de Lourenço a établi une station postale régulière avec Guimaraes (Mozambique), et que cette poste a apporté des lettres qui soutenaient que Livingstone n'est plus de ce monde et que la nouvelle de sa mort est déjà arrivée à Zambouze.

Turquie.

Constantinople, 14 janvier. M. d'Aguilar, ambassadeur d'Espagne, a remis au sultan la décoration de la Toison d'Or. Le baron Rissler, président de la compagnie des chemins de fer de la Roumélie, a reçu l'ordre du Méridj de première classe. — A Smyrne, on a vu, en attendant l'arrivée de l'expédition, un commandant exécuté le monstre Hackli-Efendi, condamné depuis longtemps; il avait l'habitude d'attirer des voyageurs dans son harem, pour les assassiner et les dépecer. Dans la nuit très-profonde de sa maison, on n'a pas trouvé moins de dix huit personnes étranglées. (Journal de T. le T.)

Imprimerie (militairement occupée) de HINZELIN et Co, à Nancy.

des besoins, des secours à accorder éventuellement et pour rechercher les personnes qui réunissent les qualités nécessaires pour la distribution des secours. Les listes dressées par les maires sont soigneusement examinées, afin de n'y laisser que les nécessaires, qui alors sont répartis en diverses catégories, selon qu'il leur faut des vivres, des effets d'habillement ou de literie. Au cas où les vivres manquent dans le moment même, on en distribue sur-le-champ, de même que de la bouillie. Là où de bons établissements pour soupes existent, on leur fournit des subsides en argent qui sont reçues avec beaucoup de reconnaissance. Mais, avant toute autre chose, les quakers cherchent à procurer aux gens le travail nécessaire à l'entretien de leur vie, parce qu'ils savent apprécier l'influence fâcheuse exercée par les simples dons de la charité. Aux femmes, on donne de la laine et des aiguilles à tricoter; des surveillants sont chargés de payer les salaires et de se faire livrer les ouvrages confectionnés. On achète aux nombreuses brodeuses, qui n'ont plus le moyen d'envoyer le produit de leur travail à Paris, les produits de leur industrie pour les faire vendre à Londres. Le plus grand souci de ces braves chrétiens est de mettre les laborieuses des environs de Metz en état de cultiver de nouveaux leurs terres. Ceux-ci manquent de charnières, de bêtes de trait et de fourrage, et même de grains pour ensemencher leurs terres. Pour porter remède à cette détresse, les quakers introduisent des charnières à vapeur pour labourer les terres. Le blé de semence a été réuni en Angleterre et sera distribué aux plus nécessiteux, tandis que, par leurs soins, le comice agricole est chargé de pourvoir à ce besoin. Quant aux laborieuses moins malheureuses, les quakers paient une partie des frais qu'entraîne cette distribution.

Quelques exemples choisis dans les rapports des quakers permettent d'apprécier la détresse qui règne en Lorraine. A Lunéville, ils ont trouvé une cuisine bien administrée, qui fournit les soupes à deux mille personnes, mais qui, au moment de la visite, ne disposait plus que d'une somme de 15 fr. destinée à fournir les deux mille petites portions d'un demi-litre de soupe et de 62 grammes de pain. C'est avec une vive reconnaissance qu'on accueille les secours des Amis.

Une maison de refuge à Gorze hébergeait 251 personnes, la plupart invalides et vieillards. Après la bataille, ils durent céder la place aux blessés et chercher à se cacher où ils pouvaient. Depuis, 70 de ces 251 malheureux sont morts ensuite de privations et de maladies.

A la fin de décembre, les collectes réunies par cette association religieuse se montaient, en argent seulement, à environ 600,000 fr., par suite de la grande confiance qu'elle inspire au public. En raison de l'exacte connaissance que les quakers ont acquise des besoins du pays, il conviendrait peut-être que les secours en blé de semence et en hommes de terre que préparent en ce moment les Sociétés d'agriculture fussent distribués de concert avec eux; les quakers eux-mêmes manifestent ce désir, et il nous semble que la confiance la plus entière pourrait être accordée à leur connaissance intime de la situation, à leur probité et à leur sage économie.

Cette association, en la laissant en la laissant, et refuse même de venir en aide aux blessés, réservant tous ses soins aux non-combattants, munit les membres qu'elle envoie en voyage d'une pièce justifiant de leur qualité et rédigée en trois langues, contenant en même temps la déclaration de principes de l'association, au grand étonnement de beaucoup de Français, qui ne se doutent pas qu'il existe des personnes qui abhorrent et évitent la guerre. — La communauté des quakers déplore la perte d'une noble femme de sa corporation, morte à Metz par suite de la variole.

(Basler Nachrichten.)

On écrit d'Alger, le 18 janvier, au Messager du Midi :

« Un conflit vient de s'élever entre le commissaire extraordinaire de la république et la municipalité d'Alger, au sujet de la garde nationale. Le maire de la commune prétend avoir seul qualité pour convoquer les milices, faire procéder à la nomination des chefs, etc., etc., alors qu'un décret du gouvernement de la défense nationale met ces mêmes milices sous l'autorité directe du gouverneur général, qui peut transférer ses pouvoirs au commandant supérieur des forces de terre et de mer. »

Voici la proclamation que le commissaire extraordinaire a fait publier et afficher à ce sujet :

« Officiers, sous-officiers, miliciens de la milice d'Alger, » Des agitateurs préparaient, depuis quelque temps, contre le commissaire extraordinaire et les autorités émanant du gouvernement de la république, un coup de main parricide à celui qui a réussi contre le préfet de la république, le respectable citoyen Warnier. Des discours prononcés dans les réunions publiques, des articles de journaux excitaient à la révolte. Répondez-vous était donné pour hier, dimanche, au palais du gouvernement certainements déguisés conspiraient dans l'ombre, prêts à se saisir du pouvoir, lorsque d'autres l'auraient renversé.

« Je saisis que ces hommes ne forment qu'une minorité infime dans la loyale population d'Alger. » Je saisis qu'ils ne peuvent réussir que par surprise et pour un moment, qu'un premier signal à la milice d'Alger, expression fidèle d'une population dévouée au gouvernement de la république et fatiguée des agitations stériles, des agitateurs apparents et cachés, viendrait rétablir l'ordre, sous la conduite du représentant de la république.

« Hier, vous avez montré aux agitateurs que la milice est contre eux. Commandés à l'improviste, la compagnie de piquet et de faibles détachements, pris dans les divers corps, sont arrivés en toute hâte sur la place du Palais, avec une attitude décourageante pour les ennemis de la paix publique. Au premier coup de tambour, toute la milice les aurait suivis.

« Officiers, sous-officiers, miliciens, je vous remercie au nom de la république. Votre empressement est une leçon qui a servi et servira. » Les agitateurs et les ambitieux savent maintenant que le temps des coups de main et des surprises est passé, que la population d'Alger ne consentirait pas à les subir.

« Officiers, sous-officiers, miliciens, la république compte sur vous. Vous l'avez comprise dans ce moment de crise suprême, tout ce qui tend à troubler les esprits, à entraver d'une façon quelconque le travail de la défense nationale, est un acte de trahison contre la république. Avec vous, avec le concours de tous les bons citoyens, je me sens en force pour repousser de pareils attentats et pour en livrer, s'ils se reproduisent, les auteurs à la justice. »

Alger, 16 janvier 1871. » Le Commissaire extraordinaire de la république, » CHARLES DE BOUZY.

« A la garde nationale d'Alger. » Le devoir de la municipalité est de veiller au maintien de la tranquillité publique. De là, pour elle, le droit de décider des mesures à employer pour y parvenir. » On lui rendra cette justice qu'après l'expulsion du gouvernement militaire, qui n'a été que l'accomplissement de la volonté générale, elle n'a pas failli à son devoir. » Elle ne doute pas que, dans cette patrie commune d'Alger, où les hommes de toutes les opinions se sont, dans l'intérêt de la défense nationale, inclinés devant les volontés de Tours et de Bordeaux, le maire, assisté de deux miliciens sans armes, n'ait l'autorité suffisante pour arrêter, ce que rien d'ailleurs ne fait prévoir, toute manifestation d'un caractère violent.

« Au surplus, la municipalité le déclare, au maire seul appartient le droit de réunir la garde nationale, soit sur sa propre initiative, soit sur l'initiative de l'autorité supérieure, si celle-ci en manifeste la volonté. » Tel est le droit nécessaire, inaliénable, et sans lequel l'administration municipale n'aurait aucune raison d'être. » Ce droit, la municipalité est décidée à le maintenir.

Alger, le 16 janvier 1871. » Le maire, R. VUILLERMOZ. » Les choses en sont là. Une société très-puissante dans notre ville, l'Association républicaine, prend fait et cause pour la municipalité, et il pourrait bien se produire quelques désordres par suite de la division de la population.

Deux touristes — un Bruxellois et un Brugesois — s'étaient mis en marche pour voir de près le bombardement. Arrivés à la listère du bois de Musson, ils trouvèrent le point trop chaud, et ils rebroussèrent chemin jusqu'au village. Là, pénétrés d'une idée lumineuse, ils firent marche avec quatre contrebassiers qu'ils chargèrent de leur apporter une échelle jusque dans le bois. Ainsi dit, ainsi fait : au pied d'un chêne de belle venue, on dressa l'échelle, et nos curieux montent, la longue et en sautoir; puis, faisant des pieds et des mains, ils arrivent à la cime.

« Ils étaient à peine installés, que les porteurs réclamèrent un supplément au pourboire qu'ils s'étaient fait délivrer d'avance. » On parlementa, on refusa, et les contrebassiers retirèrent l'échelle et laissèrent nos hommes en plan, jurant comme des damnés qu'on ne les rattraperait plus à observer un bombardement du haut d'un arbre, d'où le sifflement des obus se percevait mieux encore qu'à terre.

Pendant deux heures, on les laissa dans cette position. On écrit du Creuzot, au Courrier de Saône-et-Loire, le 14 janvier : « Aujourd'hui, à une heure et demie du matin, un violent incendie s'est déclaré dans un bâtiment de l'usine, contenant les ateliers de modelage et un magasin de provisions et de matières industrielles de toute espèce. Le feu a pris tout d'un coup des proportions immenses, de sorte que les secours n'ont servi qu'à préserver les bâtiments voisins, entre autres ceux de la direction. La flamme a dévoré le bâtiment attaqué et tout ce qu'il contenait. Le tout était assuré; mais ce qui ne pouvait être assuré, ce sont les précieux modèles en bois des machines de tout genre, classées avec soin depuis l'origine de l'usine, véritable musée qui s'enrichissait chaque jour, et fort utile à l'usine. Les pertes sont évaluées à plus de quinze cent mille francs. »

Belgique.

Bruxelles, 21 janvier. La Société bruxelloise pour la défense nationale du sort des prisonniers de guerre des deux nationalités, étend de plus en plus son action bienfaisante et fait tous ses efforts pour soulager la triste situation de ses protégés. C'est ainsi que la Société a délégué ces jours derniers M. le comte de Grunne pour le nord de la France, avec la mission spéciale de visiter les militaires allemands qui s'y trouvent internés, et de leur distribuer des secours. M. le comte de Grunne a accompli cette œuvre charitable avec zèle et dévouement, et il a pu, après son retour, donner à la Société des renseignements intéressants sur les succès de sa mission. Il a annoncé entre autres qu'on a compté à Lille, sous la date du 9 janvier, 39 prisonniers de guerre pour la plupart appartenant à la cavalerie, et que ces hommes manquaient de linge et de chaussures. Le délégué leur a distribué immédiatement des chemises, des vestes, des bas et des chaussettes, et a reçu les témoignages de la plus sincère gratitude des prisonniers; en outre, on leur a remis des cartes-correspondances pour les mettre en mesure de communiquer avec leurs familles, et la Société de Bruxelles s'est chargée de faire parvenir ces correspondances à leurs adresses. La même chose se répète à Calais. Dans ce dernier endroit, il y avait 510 prisonniers de guerre et quelques officiers; l'hôpital contenait 50 soldats allemands malades, pour la plupart atteints de la petite vérole, et qui y étaient l'objet des soins les plus pressés. Outre la distribution de dons, le délégué a pourvu à un chauffage et à l'entretien des locaux occupés par les prisonniers, et il fit les démarches nécessaires à l'effet d'organiser un service religieux spécial pour les soldats du culte évangélique. A Bergues se trouvaient trois officiers et six soldats saxons, qui ont reçu également le linge et les chaussures les plus nécessaires. Le délégué a fait ressortir avec reconnaissance combien les autorités françaises, les membres du Comité local de Lille

et M. Sergeant, de cette ville, ont soutenu énergiquement ses efforts et ont contribué ainsi à l'adoption de plus en plus nombreux de charité chrétienne que de désintéressement. Une liste des prisonniers allemands internés à Calais est déposée chez M. Ferd. Kolstadt, à Cologne, qui est prêt à donner à leurs parents de plus amples renseignements.

M. le comte Schmettein, commandant les troupes allemandes qui assiégeaient Longwy, demanda à l'indépendance belge la publication de la lettre suivante, qui lui a été adressée : Longwy, 18 janvier 1871.

« Monsieur, » Lorsque nous avons vu le bombardement de Longwy commencer sans que vous ne nous ayez donné vos prisonniers en échange de ceux que vous aviez reçus, nous avons tous cru que vous vouliez tromper notre bonne foi et notre confiance. Cette chose nous a fait insérer dans un journal neutre une protestation très-violente, que j'ai signée au nom de tous les officiers de la garnison. Les prisonniers français que vous nous rendez aujourd'hui prouvent que vous n'avez pas du tout et en quoi que ce soit manqué à votre parole. Nous retirons donc tout ce que nous avons pu dire contre vous et vous donnons le droit d'insérer notre lettre dans tout journal neutre que vous jugerez convenable.

« Veuillez, monsieur le comte, nous croire vos loyaux ennemis et dévoués serviteurs. » G. JUBERT, » Capitaine au 10^e bataillon de marche. »

Suisse.

M. Burckhardt-Bischoff, l'un des délégués du comité de secours de Bâle, rapporte sur son voyage à Epéreny ce qui suit :

« Nous apprimes à Carlsruhe, que le jour même de notre arrivée, un train médical hodois devait partir directement pour Laguy, près Paris, afin d'y chercher des blessés. Il ne fut pas difficile à mon collègue d'obtenir la permission d'atteler notre wagon à ce train. Cette heureuse circonstance facilita notre voyage et simplifia notre tâche à un haut degré. Nous primes, de la sorte, atteinte de notre destination sans interruption, sans changement de train et sans inquisition sur la continuation de notre voyage. Le directeur du train, M. de Kagenek, avait avec lui trois médecins, un certain nombre d'aides et 20 wagons. Ils nous fit toutes sortes de prévenances; on nous donna une place dans un wagon chauffé et meublé de lits à l'usage des blessés, et l'on nous invita au repas du personnel médical. Tout cela était une faveur marquée, surtout par le froid qu'il faisait.

« Epéreny est pour le service médical un point très-important. Il s'y trouve neuf ambulances régulières pour blessés et pour malades, et une centaine de lits. La plus considérable de ces ambulances est dans une aile de la fabrique de vin de Champagne de Moët et Chandon. Elle a renfermé jusqu'ici environ 140 malades, et il en prépare 100 nouveaux lits dans une salle du rez-de-chaussée. Les autres ambulances sont, les unes dans des maisons particulières, les autres dans les couvents des Dames dominicaines et des sœurs chrétiennes; une dernière, enfin, dans les locaux du Palais de Justice. Elles occupent en général des salles spacieuses, hautes et bien aérées, et leur organisation laisse une impression favorable. Outre cela, il y a dans les environs de la gare, occupés successivement par 500 ou 500 malades, qui n'y séjournent que peu de temps. Le nombre des blessés en passage s'est élevé, dans ces derniers temps, à 1,500 et 2,000 par jour. »

« Les objets de secours sont rassemblés dans deux dépôts : le dépôt central herlinois à la gare, qui s'occupe principalement des objets d'évacuation et des soldats en passage, et le dépôt international de l'agence de Bâle, établi à la préfecture. »

Berne, 25 janvier.

L'ambassadeur italien a reçu enfin les pouvoirs nécessaires pour signer un article additionnel au traité concernant le Saint-Gothard, article qui, par suite de l'insistance de la Chambre italienne, prolonge le délai fixé par ce traité. En conséquence, le Conseil fédéral a confirmé M. les conseillers fédéraux Scheek, Velti et Doubs en qualité de plénipotentiaires. — Les dons recueillis pour les Suisses nécessiteux à Paris s'élevaient jusqu'aujourd'hui à 20,000 fr. — Hier, le corps du professeur Munk a été conduit aux églises de la gare, d'où il sera transporté à Quedlinburg pour y être enterré. — Chaque jour, des bataillons bien équipés passent par notre ville pour aller couvrir la frontière.

Le Conseil fédéral a décidé aujourd'hui d'inviter les gouvernements, en vue des dangers de la petite vérole, à faire revacciner les soldats appelés dans les drapeaux et à demander aux recrues de cette année un certificat de revaccination. — Sur la proposition du général Herzog, un parc de division sera formé. — Il a été décidé de nouveau que les employés des chemins de fer seront affranchis du service militaire. — Le représentant de la Suisse à Vienne annonce que les ratifications relatives au chemin de fer de ceinture du lac de Constance ont été échangées entre la Suisse, l'Autriche et la Bavière.

Italie.

Rome, 18 janvier. Le Cirolo romano a nommé Garibaldi président honoraire. Garibaldi a accepté et exprimé ses remerciements par une lettre autographe, datée du quartier général d'Autun et composée d'une ligne. Tous les journaux regardent la situation de la France comme désespérée. La Libéria croit qu'avec la chute de la capitale Gambetta sera jeté par-dessus bord. Même les journaux d'une sympathie prononcée pour la France conseillent aux vaincus d'accepter les conditions qu'on leur imposerait. Cette intelligence de la situation date seulement de la destruction des armées du général Chanzy.

Florence, 18 janvier.

Le steamer Arabia, de la Société Rinaldo, est arrivé ces jours-ci à Gênes, ayant de nombreux passagers et une riche cargaison des Indes orientales à bord. Le trajet, en y comprenant le séjour dans les ports d'Aden, de Suez, de Port-Saïd, d'Alexandrie, de Messine, de Naples et de Livourne, a été de vingt-quatre jours. C'est la qua-

trième fois qu'un navire de cette Société fait le voyage de Gênes à Calais. C'est d'un bon augure pour l'avenir de Gênes et de la charité chrétienne, qui a démontré au commerce de cette ville la nécessité d'un prompt rétablissement du chemin de fer du Saint-Gothard.

Florence, 22 janvier.

Il n'y a pas de nouvelles importantes. Tous les regards sont tournés avec anxiété vers le parlement, où commencent aujourd'hui les débats sur les garanties à donner au pape et le transfert de la capitale à Rome.

Au Sénat, on discute la loi relative au transfert de la capitale, et il est étonnant de voir qu'une résistance opiniâtre on lui fait. Plusieurs discours remarquables ont été prononcés, mais le plus important a été celui de M. Jacini, l'ancien ministre de la marine. Il prétend que le programme du gouvernement est ridicule, car il croit que, par le transfert de la capitale, on a trouvé l'ancre de salut pour l'Italie. Il est d'avis que Rome ne devienne pas la capitale de l'Italie. Après ce discours, la séance a été levée et la discussion continuera demain.

A la Chambre, on discute les garanties papales, mais jusqu'à présent on ne connaît pas de détails. M. Crispien, le ministre des travaux publics, s'était rendu il y a quelques jours à Rome; on croyait qu'il prendrait la préfecture, mais ce matin il est revenu à Florence. Le ministre Giada est démissionnaire, et tout naturellement il faut qu'il assiste aux débats intéressants du Sénat; mais, immédiatement après, il retournera dans la ville éternelle pour y exercer les fonctions de préfet.

Ce matin, le prince Humbert et la princesse Marguerite sont partis, accompagnés de quelques serviteurs de cour, du général Cugia et de quelques aides de camp. Ils se rendaient à Rome, et une dépêche qui vient d'arriver ce soir même qu'ils ont été reçus avec un grand enthousiasme.

Le chapelain de la princesse Marguerite, qui, à Monza, lui avait dit tous les matins la messe dans la chapelle privée, est arrivé il y a peu de jours à Rome. Il a voulu faire préparer une des petites chapelles du Quirinal, qui, en possédant tant, pour l'usage particulier de la princesse; mais la reine romaine lui a fait savoir que, depuis la prise de possession du Quirinal par les Italiens, ce palais est devenu un endroit profane et qu'aucune messe ne pouvait y être lue. Le pauvre chapelain a été menacé de l'excommunication, s'il ne se conformait pas à cet ordre.

Toute l'Italie et l'étranger rivalisent de zèle pour secourir les victimes de l'inondation à Rome. L'heure qu'il est, les collectes en argent s'élèvent déjà à 1,400,000 fr. Les pertes totales s'élèvent à plus de 4 millions.

Le Journal de Naples du 17 a reçu la communication suivante de M. le professeur Palmieri :

« L'éruption du Vésuve continue sans variations importantes, et rien n'indique un prochain accroissement. Il s'est formé un petit cône sur le bord septentrional de l'espace qui constitue la partie des monts Vésuviens; une grande quantité de fumée, accompagnée de morceaux de lavas, les candelantes, sort du sommet de ce nouveau cône; des ruisselles de feu qui s'éteignent avant d'arriver à l'Atrio del Cavallo, jaillissent deux fois par jour à sa base. Le cratère principal lance jusqu'à 400 mètres de hauteur de nombreux projectiles avec de sombres bruit. Au fond de ce cratère, à un niveau de la lave correspond à peu près à celui de la base du nouveau cône. »

« Plusieurs astronomes, de retour de leur expédition en Sicile, sont venus admirer cet autre phénomène. Quelques-uns se sont arrêtés à l'Orto-buoni, d'autres sont montés jusqu'à des bouches d'éruption. »

Hollande.

La Gazette du Rhin et de la Ruhr annonce qu'un ballon de Paris avec trois voyageurs est tombé, il y a quelques jours, au village de Horst, près de Mestrich, sur le territoire hollandais. Les trois voyageurs, deux officiers de l'armée de Paris et un artilleur, se sont rendus immédiatement à Mestrich, d'où les deux premiers sont partis avec leurs dépêches pour Rouen et le dernier pour Bordeaux. Le ballon avait quitté Paris le 18 janvier à trois heures du matin; en route, plusieurs soldats allemands avaient tiré dessus, mais ils étaient échappés heureusement et est arrivé à Mestrich à trois heures de l'après-midi, après un voyage de douze heures. Les officiers ont raconté que la misère est grande à Paris. D'après leur avis, Paris pourrait tenir à peine encore six semaines, ce qui veut dire qu'avec un ajournement de la capitulation à un délai si éloigné, la moitié de la ville serait affamée. D'après le récit de ces Parisiens, la misère, parmi les pauvres gens des quartiers populaires, serait, dès aujourd'hui, épouvantable. La circonstance que les deux officiers voulaient se rendre à Rouen fait supposer qu'à Paris on ne connaissait pas encore l'occupation de cette ville par les troupes allemandes.

Suivant le Natal Friend, on annonce de nouveau la mort de M. Livingstone, et, cette fois-ci, la nouvelle vient de Potchestrom.

M. E. Parcy, arrivé récemment de cette ville à Natal, rapporte que le gouverneur portugais de Lourenço a établi une station postale régulière avec Guimaraes (Mozambique), et que cette poste a apporté des lettres qui soutenaient que Livingstone n'est plus de ce monde et que la nouvelle de sa mort est déjà arrivée à Zambouze.

Turquie.

Constantinople, 14 janvier. M. d'Aguilar, ambassadeur d'Espagne, a remis au sultan la décoration de la Toison d'Or. Le baron Rissler, président de la compagnie des chemins de fer de la Roumélie, a reçu l'ordre du Méridj de première classe. — A Smyrne, on a vu, en attendant l'arrivée de l'expédition, un commandant exécuté le monstre Hackli-Efendi, condamné depuis longtemps; il avait l'habitude d'attirer des voyageurs dans son harem, pour les assassiner et les dépecer. Dans la nuit très-profonde de sa maison, on n'a pas trouvé moins de dix huit personnes étranglées. (Journal de T. le T.)

Imprimerie (militairement occupée) de HINZELIN et Co, à Nancy.

mis d'accord sur la ligne de démarcation, dont le tracé à travers les trois départements mentionnés a été réservé à une entente ultérieure.

ARTICLE 2.

L'armistice ainsi convenu a pour but de permettre au Gouvernement de la Défense nationale de convoquer une Assemblée librement élue, qui se prononcera sur la question de savoir si la guerre doit être continuée, ou à quelles conditions la paix doit être faite.

L'Assemblée se réunira dans la ville de Bordeaux. Toutes facilités seront données aux commandants des armées allemandes pour l'élection et la réunion des députés qui la composeront.

ARTICLE 3.

Il sera fait immédiatement remise à l'armée allemande par l'autorité militaire française de tous les forats formant le périmètre de la défense extérieure de Paris, ainsi que de leur matériel de guerre. Les communes et les maisons situées en dehors de ce périmètre ou entre les forats pourront être occupées par les troupes allemandes jusqu'à une ligne à tracer par des commissaires militaires. Le terrain restant entre cette ligne et l'enceinte fortifiée de la ville de Paris sera interdit aux armées allemandes; une garnison française y sera maintenue. Les armées françaises commenceront pour Paris aujourd'hui même, pour les départements dans un délai de trois jours. La durée de l'armistice sera de vingt jours, à dater d'aujourd'hui, de manière que, sauf le cas où elle sera renouvelée, l'armistice se terminera partout le 19 février à midi.

Les armées belligères conserveront leurs positions respectives, qui seront séparées par une ligne de démarcation. Cette ligne partira de Pont-à-Evêque, sur les côtes du département du Calvados, se dirigera sur Lignières, dans le nord-est du département de la Mayenne, en passant entre Brételle et Fromental, en touchant au département de la Mayenne à Lignières; elle suivra la limite qui sépare ce département de celui de l'Orne et de la Sarthe jusqu'à un nord de Moraines et sera continuée de manière à laisser à l'occupation allemande les départements de la Sarthe, de l'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, du Loiret, de l'Yonne, jusqu'au point où, à l'est de Quarré-les-Tombes, se touchent les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne. A partir de ce point, le tracé de la ligne sera réservé à une entente qui aura lieu aussitôt que les parties contractantes seront renseignées sur la situation actuelle des opérations militaires en exécution dans les départements de la Côte-d'Or, du Doubs et du Jura. Dans tous les cas, elle traversera le territoire composé de ces trois départements, en douze heures. Les officiers ont raconté que la misère est grande à Paris. D'après leur avis, Paris pourrait tenir à peine encore six semaines, ce qui veut dire qu'avec un ajournement de la capitulation à un délai si éloigné, la moitié de la ville serait affamée. D'après le récit de ces Parisiens, la misère, parmi les pauvres gens des quartiers populaires, serait, dès aujourd'hui, épouvantable. La circonstance que les deux officiers voulaient se rendre à Rouen fait supposer qu'à Paris on ne connaissait pas encore l'occupation de cette ville par les troupes allemandes.

ARTICLE 4.

Pendant la durée de l'armistice, l'armée allemande n'entrera pas dans la ville de Paris.

ARTICLE 5.

L'enceinte sera désarmée de ses canons, dont les affûts seront transportés dans les forats à désigner par un commissaire de l'armée allemande.

ARTICLE 6.

Les garnisons (armée de ligne, garde mobile et marins) des forats et de Paris seront prisonnières de guerre, sauf une division de 12,000 hommes que l'autorité militaire dans Paris conservera pour le service intérieur.

Les troupes prisonnières de guerre déposeront leurs armes, qui seront réunies dans les lieux désignés et livrées suivant règlement par commissaires suivant l'usage; ces troupes resteront dans l'intérieur de la ville, dont elles ne pourront pas franchir l'enceinte pendant l'armistice. Les autorités françaises s'engagent à veiller à ce que tout individu appartenant à l'armée et à la garde mobile reste confiné dans l'intérieur de la ville.

Les officiers des troupes prisonnières seront désignés par une liste à remettre aux autorités allemandes.

A l'expiration de l'armistice, tous les militaires appartenant à l'armée consignée dans Paris auront à se constituer prisonniers de guerre de l'armée allemande, si la paix n'est pas conclue jusque-là.

Les officiers prisonniers conserveront leurs armes.

ARTICLE 7.

La garde nationale conservera ses armes; elle sera chargée de la garde de Paris et du maintien de l'ordre. Il en sera de même de la gendarmerie et des troupes assimilées, employées à un service municipal, telles que garde républicaine, douaniers et pompiers; la totalité de cette catégorie n'excédera pas 3,500 hommes.

Tous les corps de francs-tireurs seront dissous par une ordonnance du gouvernement français.

ARTICLE 8.

Aussitôt après la signature des présentes et avant la prise de possession des forats, le commandant en chef des armées allemandes donnera toutes facilités aux commissaires que le gouvernement français enverra, tant dans les départements qu'à l'étranger, pour préparer le ravitaillement et faire approcher de la ville les marchandises qui y sont destinées.

ARTICLE 9.

Après la remise des forats et après le désarmement de l'enceinte et de la garnison stipulés dans

les articles 5 et 6, le ravitaillement de Paris s'opérera librement par la circulation sur les voies ferrées et fluviales.

Les provisions destinées à ce ravitaillement ne pourront être puisées dans les terrains occupés par les troupes allemandes, et le gouvernement français s'engage à en faire l'acquisition en dehors de la ligne de démar